

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 4 octobre 2021

Convocation adressée le 28 septembre 2021
Compte rendu affiché le 14 octobre 2021
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10



L'an deux mille vingt et un, le quatre du mois d'octobre, à 16h, le comité syndical mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 28 septembre 2021 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, et diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s : Nathalie PERRIN-GILBERT, Luc SEGUIN, Patrick ODIARD, Laurence CROIZIER, Richard MARION, Yves BEN ITAH, Stéphanie LEGER

Absent(es) excusé(es) : Corinne SUBAI, Cédric VAN STYVENDAEL, Nadine GEORGEL, Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Cédric VAN STYVENDAEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT
Corinne SUBAI à Richard MARION

**Classes à horaires aménagés
Convention avec l'école Albert Camus**

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

En qualité de Conservatoire labellisé à rayonnement régional par le Ministère de la culture, le Conservatoire de Lyon accueille des élèves inscrits en classes à horaires aménagés de l'enseignement général, de la primaire au lycée.

Lié avec trois établissements publics d'enseignement (école primaire Albert Camus, collège Jean Moulin, lycée Saint-Exupéry) le Conservatoire de Lyon conventionne avec ces établissements et le rectorat du Rhône.

Il y a lieu de renouveler la convention avec l'école Albert Camus afin de définir le rôle des partenaires.

En tant que lieux de pratiques musicales et chorégraphiques renforcées au sein des écoles où elles sont implantées, les classes à horaires aménagés constituent un élément moteur pour le développement de la vie artistique dans les établissements. Elles s'inscrivent à ce titre dans une politique concertée de développement culturel répondant, entre autres, à des objectifs de démocratisation.

Ces classes, qui relèvent d'un dispositif spécifique de l'éducation nationale sont destinées aux élèves qui souhaitent recevoir un enseignement artistique renforcé en instrument et danse, dans le cadre des horaires et programmes scolaires.

Les cours de l'enseignement artistique spécialisé ont lieu au Conservatoire de Lyon et à l'école ; ils sont répartis sur ces deux lieux en fonction des disponibilités des locaux et pour minimiser les déplacements des enfants.

Les admissions des élèves au sein du cursus sont conduites conjointement par les partenaires à la présente.

Les enseignements artistiques sont dispensés :

- En matière instrumentale aux classes de CE2-CM1-CM2 à hauteur de 3h30 hebdomadaires
- En matière chorégraphique, aux classes de CM1-CM2 à hauteur de 5h30 hebdomadaires

Au titre de l'année scolaire 2020 – 2021, quatre-vingt élèves ont poursuivi ce cursus.

L'inscription au Conservatoire des élèves inscrits en classe à horaires aménagés est gratuite.

Cette convention est prévue pour une durée de trois ans.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- **adopte** la convention relative à l'organisation des classes à horaires aménagés de l'école Albert Camus
- **autorise** la présidente à signer tout acte en relevant.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,
Nathalie PERRIN-GILBERT

